

Strasbourg, le 15 avril 2020

Décision DS n° 2020-19 portant délégation de  
signature

Le Directeur de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg,

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2, L.715-3, R.715-5 et R.719-79,*

*Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

*Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

*Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

*Vu l'arrêté portant nomination de Monsieur Romuald BONÉ à la direction de l'INSA Strasbourg à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019,*

**DECIDE**

**Article 1 : Objet**

Délégation est donnée à **Mme Caroline BAUMERT**, Assistante ingénieure, Directrice des Affaires Financières, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'INSA, sans limitation de montant :

- les actes relatifs aux opérations budgétaires (engagement juridique et certification du service fait, validation de liquidation des frais de déplacement, ordre de payer, ordre de recouvrer, ordre de reversement, ordre de réduction ou d'annulation de recettes, ordre de correction, ordre de comptabilisation, ordre de versement)
- les ordres de mission ponctuels avec ou sans remboursement pour toute personne amenée à se déplacer pour la Direction des affaires financières sur le territoire français métropolitain, à l'exception de ses propres déplacements

**Article 2 : Publicité - durée**

La présente décision est soumise à publicité. Elle sera inscrite dans le recueil des actes administratifs de l'établissement consultable sur le site Internet de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg.

La présente décision prend effet à compter du 15 avril 2020 et prendra fin au plus tard, soit au terme du mandat du délégant soit au terme du mandat ou à la cessation des fonctions des délégataires.

**Le Directeur**



Romuald BONÉ